



Moniteur belge

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése
at
Moni
bel***20135183***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 NOV. 2020DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0543 353 913**

Nom

(en entier) : **IDEalarme**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Justice, 83 à 1421 Ophain Bois-Seigneur-Isaac****Objet de l'acte : Démission - transfert de siège social**

I. Extrait du procès-verbal des décisions de l'administrateur unique du 30 octobre 2020 :

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle (rue de la Justice 83, 1421 Ophain Bois-Seigneur-Isaac) à l'adresse suivante : chaussée de Louvain, 591 à 1380 Ohain.

L'administrateur unique décide de donner tous pouvoirs à respectivement Me Christophe Krzewinski et Me Tamara Hoogstoel, avocats dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, allée de Clerlande 3 ayant le pouvoir d'agir seul, avec faculté de substitution, pour l'accomplissement des formalités légales, en ce compris le dépôt pour publication aux annexes du Moniteur belge d'un extrait des présentes décisions.

Pour extrait conforme,
Rosalie De Houck
Mandataire

II. Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises le 30 octobre 2020

1. Démission de l'administrateur

L'actionnaire unique prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Francis GODDEERIS de son mandat d'administrateur avec effet à ce jour.

La fin de son mandat met également fin à toutes les compétences et délégations quelconques (en ce compris, la délégation de pouvoirs octroyée à Monsieur GODDEERIS aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 4 février 2014 dont le procès-verbal a été publié par extrait aux Annexes du Moniteur belge du 18/02/2014), y compris le pouvoir de signature sur les comptes.

3. Délégation de pouvoirs

L'administrateur unique décide de donner tous pouvoirs à respectivement Me Christophe Krzewinski et Me Tamara Hoogstoel, avocats dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, allée de Clerlande 3 ayant le pouvoir d'agir seul, avec faculté de substitution, pour l'accomplissement des formalités légales, en ce compris le dépôt pour publication aux annexes du Moniteur belge d'un extrait des présentes décisions.

Pour extrait conforme,
Rosalie De Houck
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).